

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTES

PRINCIPES GÉNÉRAUX :

- Toute commande passée auprès de CARTADIS emporte, de plein droit, de la part du client l'acceptation des présentes conditions générales de ventes.
- CARTADIS se réserve le droit d'opérer toute modification aux caractéristiques ou à la conception des matériels et logiciels dès lors qu'il n'en résulte pas de changement dans leurs fonctions essentielles.
- CARTADIS fournit des conditions de ventes complémentaires pour les logiciels.

PRIX :

Les prix de ventes sont ceux figurant sur les tarifs de CARTADIS en vigueur au jour de la réception de la commande. Ces prix s'entendent hors-tax, départ usine (sauf autres conditions).

LIVRAISONS :

- Les délais de livraison sont donnés à titre indicatif, ils courent à dater de la réception de la commande écrite. Le dépassement de ces délais ne peut donner lieu à aucune remise, retenue ou indemnité. Toutefois, le client non livré à la date indicative pourra annuler tout ou partie de sa commande.
- Lors de la livraison de matériel, il appartient au client de vérifier le bon état de la marchandise livrée. En cas de dommages (avaries ou manquants), le client devra :
 - Inscrire des réserves sur les documents de transport.
 - Informer CARTADIS des dommages constatés dans les 24 heures (par mail).

CONDITIONS DE RÈGLEMENT :

- Celles-ci sont précisées sur les tarifs CARTADIS sauf accord écrit particulier de vente. L'échéance est indiquée sur la facture.
- En cas de retard dans les paiements, le client sera redevable de plein droit du paiement d'intérêts de retard décomptés à un taux égal à une fois et demi le taux de l'intérêt légal. En outre, CARTADIS pourra suspendre toutes les commandes du client en cours sans préjudice de tout autre droit et recours.

RÉSERVE DE PROPRIÉTÉ :

La propriété des marchandises commandées et/ou livrées ne sera transférée qu'après paiement complet du prix desdites marchandises.

GARANTIE :

- Ces conditions s'appliquent à tous les matériels et logiciels CARTADIS sauf accord particulier de ventes.

CARTADIS applique une garantie pendant une période de 12 mois à compter de la livraison, excepté autres conditions sur catalogue de prix ou autres accords contractuels. La garantie des matériels ne s'applique qu'à des appareils ou marchandises n'ayant subi aucune modification, détérioration ou accident provenant de la négligence, de défaut de surveillance d'entretien (de stockage), d'utilisation ou de manipulation non conforme aux spécifications CARTADIS.

Cette garantie ne s'applique pas aux consommables (cartes, têtes de lecture et papier imprimante, etc...)
- En toute hypothèse, la responsabilité de CARTADIS résultant de réclamations recevables est limitée au choix de CARTADIS, soit à la réparation, soit au remplacement du matériel ainsi que d'une composante de celui-ci. Dans tous les cas, la garantie alors applicable sera limitée à la période de garantie originelle restant à courir.
- La présente garantie est exclusive de toutes autres garanties et ne peut, en aucun cas, ouvrir droit à ces dommages et intérêts. En tout état de cause, même en cas de défaut de fabrication ou de mauvais réglage, la responsabilité de CARTADIS ne pourra en aucun cas excéder le montant effectivement payé par le client pour l'acquisition du matériel.

ABSENCE DE RESPONSABILITÉ POUR LES DOMMAGES INDIRECTS :

- En aucun cas, CARTADIS ne pourra être tenu pour responsable de tout dommage de quelque nature que ce soit, notamment perte d'exploitation, ou toute autre perte financière résultant de l'utilisation ou de l'impossibilité d'utiliser le produit CARTADIS .

DROIT APPLICABLE ET JURIDICTION :

Les conditions générales sont soumises à la loi française. En cas de litige, seuls les tribunaux de PARIS seront compétents.

GENERAL SALES TERMS

GENERAL PRINCIPLES:

- Any order placed to CARTADIS involves the acceptance from the customer of the present general sales terms.
- CARTADIS reserves the right to alter any feature or design of the hardware and software products provided that their main functions are not changed.
- CARTADIS provides additional sales terms for software.

PRICES:

- Sales prices are the ones appearing in CARTADIS price lists in use at the day the order is received. These prices are given excluding VAT, ex works (except other conditions).

DELIVERIES:

- Delivery times, given for information only, start from receipt of written order. No penalty (discount, deduction or compensation) will be applicable to our company in the event of delay in deliveries. Nevertheless, the customer can cancel the whole or part of his order in case the goods are not delivered in due time.
- At the equipment delivery time, the customer must check the good state of the equipment delivered. In case of damage (defect or missing), the customer will have to :
 - Ascertain and report reserves on transport documents.
 - Notify CARTADIS of the damages noted within 24 hours (by mail).

TERMS OF PAYMENT:

- They are specified in CARTADIS's price list except of particular written agreement of sales. The payment date is indicated on the invoice.
- In the event of delay in payment, the customer will owe the payment of interests on arrears calculated on a rate equal to one and a half of the official interest rate. Moreover, CARTADIS can postpone all the customer's orders in progress without prejudice to all others rights and appeal.

RESERVE OF PROPERTY:

The property of the goods ordered and/or delivered becomes final only after full payment of the price for the goods.

WARRANTY:

- These terms are applied to all CARTADIS's equipment and software except of particular sales agreement.

CARTADIS applies a 12 month warranty period from delivery, except other conditions in prices catalogue or other agreement. The equipment warranty shall not cover goods or equipment: modified or damaged, incidents due to negligence, insufficient care of service (stocking), use or handling not in accordance with CARTADIS's specifications.

This warranty is not applicable to consumable (cards, read heads, paper for printers, etc...).
- CARTADIS's responsibility resulting from admissible complaints is limited to CARTADIS's choice either repairing or replacement of the equipment as well as a component of this one. In all the cases, the warranty so applicable will be limited to the original warranty period still remaining.
- The present warranty is exclusive to all the others and cannot lead to damages. Even in case of manufacturing defect or incorrect adjusting. CARTADIS's responsibility could not exceed the amount really paid by the customer for the purchase of the equipment.

NO LIABILITY FOR CONSEQUENTIAL DAMAGES:

- In no event shall CARTADIS be liable for any other damages whatever particularly business interruption or other pecuniary loss arising out of the use of or inability to use the CARTADIS's product.

RELEVANT LAW AND JURISDICTION:

General conditions are subjected to the French law. All disputes arising in connection with one of above conditions shall be settled by the PARIS court.